



Heures consécutives repos, indemnité précarité

Par JahJah

Bonjour,

Je travaille en CDD (à la semaine) à côté de mes études dans un cinéma sous la Convention Collective Nationale de l'Exploitation Cinématographique et de l'accord collectif "statut du personnel de l'UES" du 9 février 2005 depuis fin 2022.

En octobre 2023 j'ai refusé par mail une proposition de CDI (sans signer de papier et sans que l'on ne m'informe des conséquences) et depuis je ne touche plus mes indemnités de précarité. Bien que je m'en rende compte tardivement, je trouve ça peu honnête de n'avoir eu aucune information à ce sujet de mon employeur.

De plus il est arrivé plusieurs fois que je travaille avec moins de 11H de repos entre deux jours consécutifs et j'ai mes emplois du temps envoyés par mail qui l'attestent.

Ai-je plutôt intérêt à juste chercher un autre emploi ou ai-je un recours possible à votre avis ?

Merci à l'avance pour votre aide.